

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société FLYING SAUCERS et de son Client dans le cadre de la vente des prestations suivantes : tournage vidéo, montage vidéo, compositing vidéo, production graphique, production de court-métrage, webdesign. FLYING SAUCERS se réserve expressément le droit de refuser d'exécuter toute prestation sur des films et/ou images qui comporteraient des scènes ou représentations violentes et/ou choquantes de quelque manière que ce soit, ainsi que sur des films et/ou images fournis par un client dont ce dernier ne possède pas les droits d'exploitation (image ou son). Toute prestation accomplie par la société FLYING SAUCERS implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. La signature du devis vos acceptations des conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis. Le devis signé, est réputé ferme et définitif à compter de la date de sa signature. Il fait office de bon de commande une fois signé. Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société FLYING SAUCERS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la signature du devis.

Clause n° 3 : Modification de commande

Toute demande de modification de la commande par le Client au cours de la production pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Les cas suivant peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire : journée de tournage supplémentaire non prévu dans le bon de commande initial, journée de postproduction supplémentaire non prévu dans le bon de commande initial, retouches vidéo/graphique demandées par l'acheteur non comprises dans le bon de commande initial, modification par l'acheteur du scénario vidéo initial entraînant une modification de la répartition des équipes et du temps de travail, modification du lieu de tournage par l'acheteur entraînant un besoin en matériel plus important, demande spécifique de l'acheteur entraînant des coups de production supplémentaire, ...

Clause n° 4 : Annulation de commande

Pour toute annulation de commande ferme par le client, les sommes versées à titre d'acompte resteront acquises à FLYING SAUCERS à titre d'indemnité de résiliation. En outre, FLYING SAUCERS se réserve la possibilité de réclamer au client le remboursement de l'intégralité des frais engagés. En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Prestataire, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire ;
- le cas échéant, indiquer les autres moyens de paiement acceptés :

Lors de la signature du bon de commande, le Client devra verser un acompte de 40% du montant global TTC de la facture, le solde restant devant être payé à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à 30 jours après la date d'émission de la facture, le Client doit verser à la société FLYING SAUCERS une pénalité de retard égale à 10% du montant TTC restant due. En cas de retard et/ou défaut de règlement, le Client reconnaît expressément à FLYING SAUCERS le droit de retenir ses films originaux, l'exemplaire du montage final et tous autres éléments de la prestation concernée, ainsi que tous autres éléments de toute autre prestation éventuellement en cours.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les 15 jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « Retard de paiement », le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société FLYING SAUCERS.

Clause n° 8 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'efforce de réaliser une prestation correspondant le plus fidèlement à l'attente du Client. Il met tout en oeuvre pour tenir compte et intégrer dans sa production les éléments d'information fournis par le Client. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté, la vérification de la cohérence technique relevant de la seule responsabilité du Client.

Clause n° 9 : Obligations du Client

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des contenus et toute information technique nécessaire à la réalisation du projet. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais. Le Client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception des contenus produit pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. À cet effet, le Client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

Clause n° 10 : Assurances

Le Prestataire s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, ses sous-traitants, ses prestataires et plus généralement tous les intervenants de son fait viendraient à causer directement au client, au personnel du Client ou à des tiers. Cette assurance doit expressément prévoir la prise en charge des dommages que le Client, son personnel ou des tiers subiraient du fait du prestataire. Le Prestataire s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du Client.

Clause n° 11 : Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les contenus fournis sont retournés au Client sur simple demande. La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, le Prestataire des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en oeuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Clause n° 12 : Format

Les contenus produits sont livrés livrés dans le format d'export souhaité par le Client. Sur demande, elle peut être livrée par courrier, accompagnée d'un DVD. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

Clause n° 13 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe du contenu au Client ;
- soit par l'envoi du contenu au Client ;

Le délai de livraison indiqué lors de la signature du bon de commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des contenus ne pourra pas donner lieu au profit du Client à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

Clause n° 14 : Réserve de propriété – Droit de Rétenion

Le transfert au Client de la propriété de l'exemplaire du contenu final et, plus généralement, de tous autres éléments de la prestation (copies, DVD etc.), est expressément subordonné au paiement intégral du prix. Toutefois, le Client est seul responsable, dès la livraison, de toute perte et/ou détérioration des travaux livrés.

Clause n° 15 : Droits d'auteur et droit à l'image

FLYING SAUCERS garantit, pour tout livrable réalisé, qu'il sera dès sa création titulaire de tous les droits patrimoniaux d'auteur nécessaires à son exploitation. FLYING SAUCERS garantit également qu'il est autorisé à utiliser le nom et l'image des personnes apparaissant sur toute vidéo réalisée pour son exploitation dans la mesure où les dites personnes ont donné une « autorisation d'exploitation d'image et de son ». FLYING SAUCERS estime que le Client à informer chacun des intervenants apparaissant dans les contenus de la mention ci-dessus. FLYING SAUCERS ne serait être tenu responsable en cas de litige sur l'exploitation de l'image d'une personne présente dans les contenus réalisés. En cas de situation particulière le Client devra en informer le Prestataire par écrit au moment de la signature du bon de commande.

Clause n° 16 : Exploitation des supports – Concession de droits sur les contenus

FLYING SAUCERS concède au Client le droit d'exploiter commercialement les contenus à titre non exclusif, pour toute la durée des droits d'auteur, telle qu'elle est ou sera prévue par la loi actuelle ou future, pour le monde entier. FLYING SAUCERS concède au Client le droit de diffuser sans limitation de nombre, tout ou partie des contenus acceptés, sur tout support connu ou inconnu, actuel ou futur, notamment support optique, numérique, papier, disque, réseau, disquette, électronique, DVD, CD-ROM, Internet, Extranet, i-mode, Wap... sans que cette liste ne soit limitative à compter de la date d'acceptation des contenus. Toute autre exploitation des contenus par le Client (comme une diffusion télévisée) est soumise à l'autorisation préalable et écrite de FLYING SAUCERS. Le Client s'interdit notamment de modifier ou d'autrement altérer la vidéo. FLYING SAUCERS pourra utiliser tout ou partie des contenus acceptés pour la promotion de sa propre activité auprès de ses clients et prospects. FLYING SAUCERS pourra utiliser tout ou partie des contenus pour toute exploitation, notamment commerciale, sur tous supports, notamment sur Internet et sur DVD, dans le monde entier et pendant toute la durée de protection des droits y afférent. Le Client pourra toutefois faire une demande écrite de non diffusion des contenus adressé au Prestataire. Dans ce cas le prestataire ne sera pas autorisé à diffusé les contenus réalisé sur les réseaux publics.

FLYING SAUCERS reste propriétaire :

- de toute information, éléments de savoir-faire, documents de spécifications et plus généralement de tous les éléments de conception des contenus et de ses composants,
- des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur tous les éléments de conception des contenus qu'ils soient graphiques ou techniques,

FLYING SAUCERS décline toute responsabilité en cas de diffusion et/ou exploitation illicite des contenus finaux (diffusion télévisée, duplication des films sans son accord), notamment eu égard au paiement des droits éventuellement attachés à la diffusion des éléments musicaux et/ou visuels qui lui ont été incorporés (SACEM, SDRM, SACD ou autres). Il appartient au client, producteur du contenu, de remplir et de faire parvenir les demandes d'autorisation auprès des organismes concernés (SACEM, SDRM, SACD ou autres).

Clause n° 17 : Confidentialité

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer à des tiers toutes les informations qui lui auront été révélées par l'autre partie, ainsi que celles dont elle aura eu connaissance du fait de l'exécution des présentes Conditions générales.

Clause n° 18 : Conservation et archivage des documents de travail – Montage Final

Sauf accord explicite, FLYING SAUCERS n'est pas tenu de conserver et d'archiver les documents de travail plus de 9 mois après la validation de la commande. Si un contrat d'archivage est annexé en complément au contrat de réalisation, l'archivage intervient aux frais et aux risques du client et fait l'objet d'une facturation en sus calculé de la manière suivante : (0.05 x (poids en Mo des fichiers utilisés pour la réalisation des contenus)) par année d'archivage FLYING SAUCERS n'assume aucune responsabilité en cas de perte de données ou détérioration.

Clause n° 19 : Hébergement Web

FLYING SAUCERS s'engage à fournir au client les identifiants et toutes informations permettant au client d'accéder au site internet. FLYING SAUCERS s'engage à ne pas diffuser ses informations à une tierce personne sans que le client n'en soit informé au préalable. FLYING SAUCERS décline toute responsabilité en cas de piratage des données, crash du site internet réalisé pour le client. Le client devra en cas de litige contacter l'hébergeur du site internet.

Clause n° 20 : Sous-traitance

FLYING SAUCERS se réserve la possibilité en cas de besoin de confier telle ou telle partie de la production qui lui sont confiées à un prestataire qu'il juge compétent, mais reste responsable de la qualité technique de sa prestation à l'égard de l'acheteur.

Clause n° 21 : Force majeure

La responsabilité de la société FLYING SAUCERS ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 22 : Dispositions diverses

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente se révélait être nulle au regard du droit applicable, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres conditions.

Clause n° 23 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. Les relations entre FLYING SAUCERS et ses Clients domiciliés hors de France relèvent de la seule loi Française. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux du siège social de FLYING SAUCERS